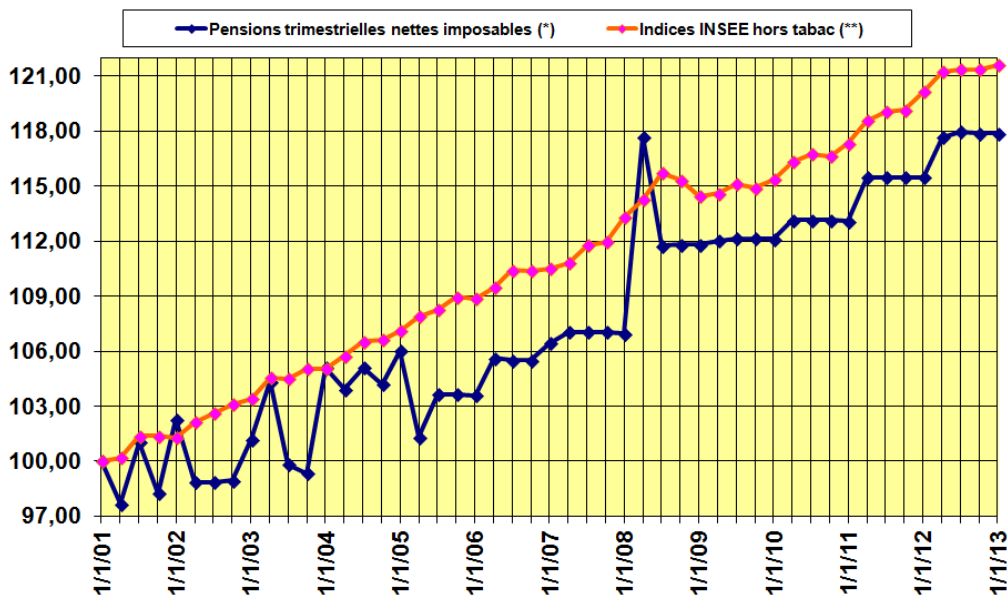


## LECTURE DE LA REGRESSION SOCIALE :

### NOS PENSIONS ET NOTRE POUVOIR D'ACHAT DANS LA CRISE ULTRA LIBERALE

**1<sup>er</sup> janvier 2005 : avènement de la CNIEG,  
1<sup>er</sup> janvier 2009 : le « régime fonctionnaire »  
1<sup>er</sup> avril 2013 : la mensualisation**

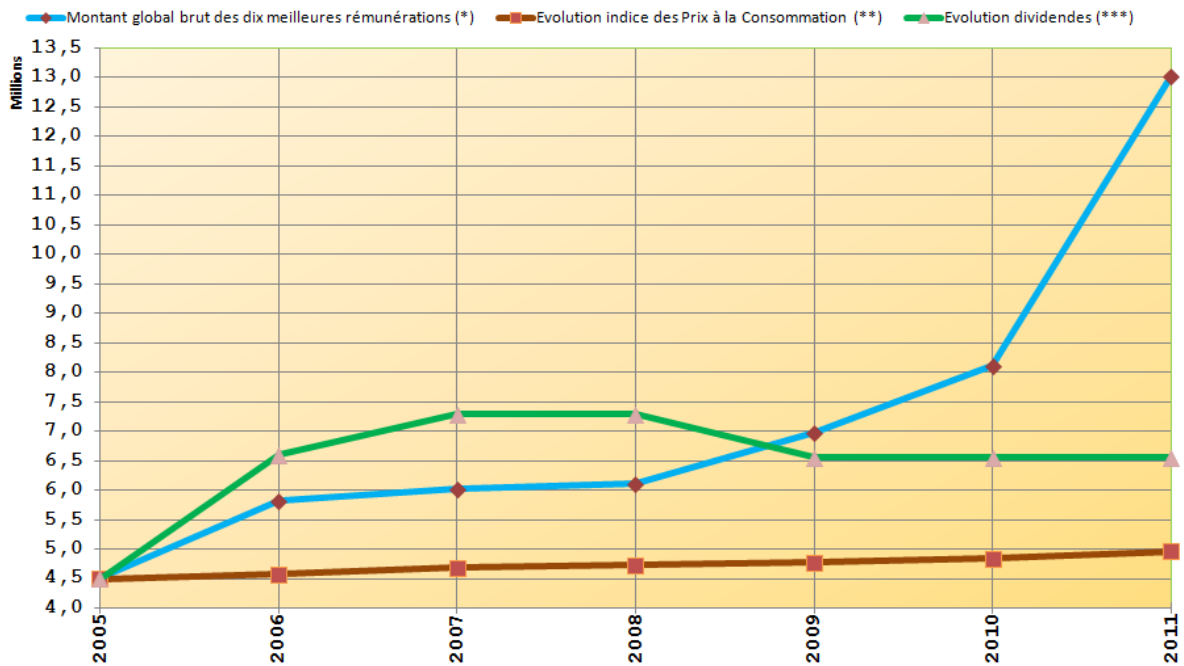


(\*) Pension trimestrielle NETTE IMPOSABLE relevée sur le bulletin de pension de l'agent (aucun complément de pension annexe)

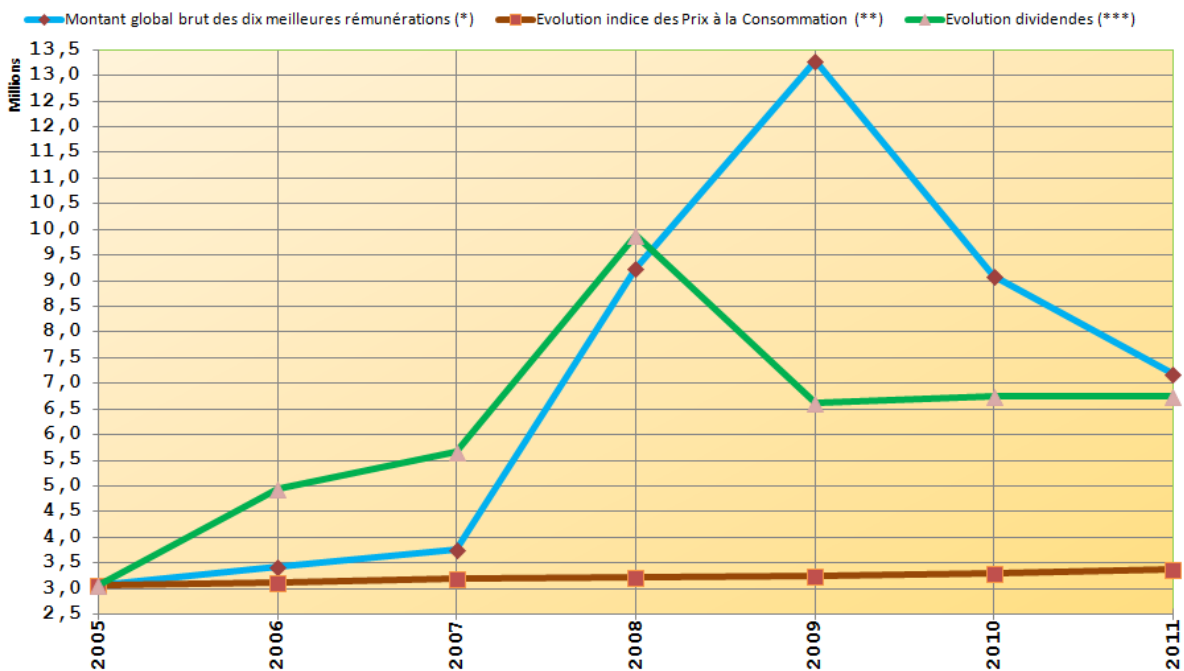
(\*\*) Indice des Prix à la Consommation (IPC), à fin décembre, série hors tabac – ensemble des ménages, relevé sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

La perte de notre pouvoir d'achat est, à présent, de l'ordre de près de 4% par an (soit quelques 460 euros pour une pension de 1000 euros/mois !!) Voir l'intégrale entre les deux courbes... On est loin du compte et on s'aperçoit bien que l'objectif recherché est une baisse systématique de nos niveaux de pension, en terme de pouvoir d'achat : ça n'est pas admissible et nous ne l'admettons pas (voir par analogie l'évolution des TOP10 EDF et GDF-SUEZ, ci-après, sources « bilans sociaux » officiels des entreprises, et celle des dividendes actionnaires...).

## Evolution du TOP 10 et dividendes EDF SA



## Evolution du TOP 10 et dividendes GDF SUEZ



(\*) Montant brut<sup>1</sup> (y compris bonus et avantages en nature) des 10 meilleures rémunérations de l'entreprise, TOP10, en millions d'euros (source bilans sociaux 2005 à 2011 publiés sur Internet)

(\*\*) Evolution, rapportée au TOP10, de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), série hors tabac – ensemble des ménages, relevé, en décembre de chaque année, sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

(\*\*\*) Evolution, rapportée au TOP10, du Dividende voté en AG de chaque année (source convocation aux AG)

<sup>1</sup> L'évolution des TOP10 GDF/SUEZ enregistre une rupture brutale de pente à partir de l'année 2009 : 9 et 7 millions d'euros seulement, respectivement en 2010 et 2011, pour les dix meilleures rémunérations. Quand on sait (sources « document de référence 2010 », présenté en AG 2011) que les deux PDG de l'entreprise perçoivent respectivement **3,3 et 2 millions d'euros**, soit 5,3 millions d'euros à eux deux, on peut se demander si le montant brut considéré ne prend pas seulement, en 2010, les rémunérations fixes, respectivement de **1,4 et 1 million d'euros** pour les deux PDG (la rémunération variable étant versée en 2011 comme l'attribution d'actions de performance : pour les deux PDG respectivement de **87 000 et 60 000 actions**).